

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Etaient présents : Mmes Corinne BOULET, Alizée BRANA, Macha DARRIEUSSECQ, Marie-Christine MARTIN, Marie-Carmen MOLINERO, MM. Loïc COTTEN, Bruno GRISI, Jean-Luc ROUQUIÉ, Marc VIGUIÉ.

Etaient absents(es) Mme Corinne BLIXEL pouvoir à Mme Corinne BOULET, Mme Marlène DARNIS pouvoir à M. Loïc COTTEN, Mme Angélique DEKENS pouvoir à Mme Marie-Carmen MOLINERO, M. Pierre-André DEVIN pouvoir à M. Jean-Luc ROUQUIÉ, M. Rachid KERKOUR pouvoir à M. Marc VIGUIÉ.

La séance est ouverte à 20h20.

Marie-Christine MARTIN est nommée secrétaire de séance par les conseillers présents.

Le compte-rendu de la séance précédente du 15 mars 2024 a été envoyé à tous les élus. Il est mis au vote.

Adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### **Délibération vote du Compte administratif et du Compte de gestion 2023**

Les deux comptes sont désormais fusionnés. Ils sont présentés par la doyenne du Conseil municipal. L'année 2023, post incendie, a connu un changement de conseil municipal.

Cette conjoncture n'a pas favorisé l'engagement de travaux importants d'investissement. Les comptes s'équilibrent de la façon suivante :

- dépenses de fonctionnement : 415 707,13 €
- recettes de fonctionnement : 717 218,47 €
  
- dépenses d'investissement : 10 926,71 €
- recettes d'investissement : 0

Soit un excédent pour l'exercice de 290 584,63 € € qui vient s'ajouter aux excédents des années précédentes.

Adoptée par 12 voix, M. le Maire ne pouvant participer au vote ainsi que le conseiller dont il a le pouvoir.

#### **Délibération affectation du résultat**

L'excédent budgétaire a été affecté sur le budget primitif de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération taxe d'aménagement**

Il s'agit d'une taxe que les communes touchent lors de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'un bien.

Depuis 2012 elle est fixée à 1%. Il est proposé de la maintenir au même niveau.

Il est précisé que le passage d'un bien du régime forestier au régime agricole fait quant à lui l'objet d'une taxe de défrichement.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération sur les taxes foncières**

Les bases communiquées par le Centre financier augmentent automatiquement tous les ans.

Le choix des taux que doit faire le Conseil ne porte que sur la part communale.

Il est proposé de garder les mêmes taux que les années précédentes à savoir :

- pour le foncier bâti 33,57% produit attendu 139 819 €

- pour le foncier non bâti 27,10% produit attendu 9 350 €
- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 8,27% produit attendu 3 912€.

Soit un total de 153 081 €.

Adoptée à l'unanimité.

Pour information il est rappelé que Louchats, considérée comme une commune riche, ne touchera que 49 810 € au titre du FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) ;

### **Délibération vote du budget primitif 2024**

Les prévisions budgétaires de fonctionnement restent globalement dans la continuité de l'année passée. Ont été majorés les frais de personnel suite au réajustement intervenu dans les horaires de travail du personnel de l'école.

L'essentiel des recettes de fonctionnement sont constituées de dotations diverses de l'Etat.

En investissement sont prévus l'aménagement du city-stade, le reboisement cet automne des parcelles brûlées en 2022 et les études concernant l'aménagement du 1er étage de la mairie.

Les prévisions budgétaires sont en dépenses de fonctionnement de 1 690 576 €, équilibrées par autant de recettes. En investissement 666 352 € sont inscrits d'entrée de jeu. Les

subventions demandées en cours d'année viendront abonder les recettes au fur et à mesure de leur obtention.

Adoptée à l'unanimité.

### **Délibération tickets de manège lors de la fête de Louchats au mois de mai**

Il est proposé de maintenir le dispositif de 2023 soit, par enfant de 1 à 16 ans, 5 tickets de manège d'une valeur de 3 € chacun. La proposition de faire un feu d'artifice n'est pas retenue mais une banda va être sollicitée pour un coût compris entre 600 et 700 €.

Adoptée à l'unanimité.

### **Délibération zone d'accélération des énergies nouvelles (ZAE nR)**

Il s'agit d'identifier les zones pouvant être équipées de dispositifs producteurs d'énergies renouvelables et de les cartographier. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux pourrait être envisagée mais la démarche proposée est plutôt compliquée. Cependant il est proposé de s'y inscrire.

Adoptée à l'unanimité.

### **Délibération fixant la liste des organismes que la commune entend subventionner**

Une vive discussion s'engage. Il semble que les montants attribués n'ont pas bougé depuis plusieurs années et qu'aucun contrôle des bénéficiaires n'a jamais été fait. Il est décidé de privilégier les associations comptant des Louchatais et Louchataises dans leurs rangs et des organismes représentant une utilité pour la commune. Le choix proposé est le suivant ;

- la coopérative scolaire de Louchats passe de 160 € à 500 €
- la FNACA reste à 76 €
- l'association des parents d'élèves APE reste à 500 € compte tenu qu'elle ne présente jamais de candidats aux élections du Conseil d'administration de l'école
- la prévention routière reste à 30 €
- l'ASCL judo passe de 1 150 € à 1 000 € car il y a de moins en moins d'enfants de Louchats
- La Joie de vivre (personnes âgées) passe de 747 € à 500 € : peu de personnes âgées de Louchats dans ses rangs
- La Banque alimentaire reste à 100 €
- Le Hand ball club de Saint Symphorien qui accueille de nombreux Louchatais(es)

– passe de 305 € à 500 €

- La S.P.A. qui prend en charge nos chiens errants et demande une contribution par habitants obtient 462,50 €
- Le tour cycliste de la CDC aura 200 €.

Il est proposé de subventionner trois autres associations :

- Le Tennis club des Landes girondines auxquels adhèrent des habitants de Louchats pour 500 €
- L'Association des jeunes pompiers volontaires pour 500 €
- L'Amicale des écuries de Louchats pour 500 €.

Les conseillers municipaux souhaitent que la totalité des 7 000 € prévus en subventions ne soit pas immédiatement attribuée et que les fonds soient débloqués que sur présentation du compte-rendu d'assemblée générale et du bilan financier de 2023

La séance est levée à 23h10.